

Caisse Générale de Sécurité Sociale



DIRECTION
DES RISQUES
PROFESSIONNELS

SÉCURITÉ SOCIALE



*l'Assurance
Retraite*

Le compte prévention pénibilité

RENCONTRE PRÉVENTION ENTREPRISES



DOCUMENTATION UTILE

Ce document est téléchargeable sur
le site de la
Direction des Risques Professionnels
de la CGSS Martinique :
www.drp.cgss-martinique.fr

Rencontre du
11 octobre 2016

GÉNÉRALITÉS : pénibilité au travail



Le compte de prévention pénibilité | Cnav

Toute l'information sur les droits et démarches des employeurs et salariés liée au compte prévention pénibilité sur :

<http://www.preventionpenibilite.fr>

Mémo salarié : le compte pénibilité en bref



Le Compte prévention pénibilité pour les salariés

Je suis concerné

si je suis salarié du régime général ou agricole, en contrat d'une durée d'au moins 1 mois et exposé à l'un ou plusieurs des facteurs de risques, au-delà des seuils fixés



Travail répétitif
900 heures par an



Travail en milieu hyperbare
60 interventions par an



Travail en équipes successives alternantes
50 nuits par an



Travail de nuit
120 nuits par an

► A savoir : le dispositif entre en vigueur en 2015 pour ces 4 facteurs et en 2016 pour 6 autres.

Je cumule des points sur mon compte en fonction du barème établi

A COMPTER DE 2015



➔ à un facteur de risques =

4 POINTS

➔ à plusieurs facteurs de risques =

8 POINTS

► A savoir : le compte est plafonné à 100 points pour l'ensemble de la carrière d'un salarié.
► Cas particuliers : pour les salariés nés avant le 1^{er} juillet 1956, les points acquis sont doublés.

J'utilise mes points pour réduire mon exposition

A COMPTER DE 2016



Je suis une formation professionnelle qualifiante
2 points = 50 heures de formation
12 points = 300 heures de formation
20 points = 500 heures de formation



Je finance mon passage à temps partiel sans perte de salaire
10 points = 1 trimestre à mi-temps sans réduction de salaire
Maximum 8 trimestres (2 ans)



J'anticipe mon départ à la retraite
10 points = 1 trimestre de retraite supplémentaire
Maximum 8 trimestres (2 ans)

► A savoir : les 20 premiers points acquis sont réservés à la formation.
► Cas particuliers : pour les salariés nés entre 1960 et 1962, seuls 10 points sont réservés à la formation professionnelle et pour les salariés nés avant 1960, aucun point n'est réservé.

Je m'informe et réalise mes démarches



Je m'informe sur www.preventionpenibilite.fr ou en composant le 36 82



A compter de 2016, je gère mon compte via mon espace personnel



Je dialogue avec mon employeur

Ce document présente de manière simplifiée le fonctionnement du dispositif, pour toute question complémentaire, rendez-vous sur www.preventionpenibilite.fr ou au 36 82

<http://www.preventionpenibilite.fr>

GÉNÉRALITÉS : pénibilité au travail

Mémo employeur : le compte pénibilité en bref



Le Compte prévention pénibilité pour les employeurs

Mon entreprise est concernée
si j'emploie des salariés du régime général ou agricole, exposés à l'un ou plusieurs des facteurs de risques au-delà des seuils fixés

Travail répétitif
900 heures par an

Travail en milieu hyperbare
60 interventions par an

Travail en équipes successives alternantes
50 nuits par an

Travail de nuit
120 nuits par an

À savoir : le dispositif entre en vigueur en 2015 pour ces 4 facteurs et en 2016 pour 6 autres.

J'évalue l'exposition de mon salarié et la déclare via mon logiciel de paie

A COMPTER DE 2015

J'évalue l'exposition de mon salarié et renseigne les informations correspondantes dans mon logiciel de paie

Les informations renseignées dans le logiciel de paie me permettent de déclarer l'exposition de mon salarié au travers de la DADS, DTS ou du TESA.

J'acquies mes cotisations
et contribue ainsi au financement du dispositif

Une cotisation de base due par toutes les entreprises au titre de la solidarité interprofessionnelle

- due à compter de 2017 par les entreprises privées, agricoles et non agricoles
- taux : 0,01 % de la masse salariale

+

Une cotisation additionnelle due par les entreprises employant des salariés exposés

- due à compter de 2015 et versée au plus tard le 31 janvier 2016 pour le régime général et le 15 février 2016 pour le régime agricole
- taux différencié selon l'exposition

Salarié exposé à	Taux en 2015 et 2016	A partir de 2017
Un seul facteur	0,1 %	0,2 %
Plusieurs facteurs	0,2 %	0,4 %

Je m'informe et réalise mes démarches

Je m'informe sur www.preventionpenibilite.fr ou en composant le 36 82

A compter de 2017, j'utilise mon espace personnel

Je dialogue avec mes salariés

Ce document présente de manière simplifiée le fonctionnement du dispositif, pour toute question complémentaire, rendez-vous sur www.preventionpenibilite.fr ou au 36 82

<http://www.preventionpenibilite.fr>



Pénibilité. Le temps de l'action : Dossier Travail et sécurité | INRS

Après une présentation générale, ce dossier propose des reportages sur le terrain :

- rédaction de fiches pénibilité dans une entreprise de maintenance industrielle,
- utilisation d'une grille d'aide au diagnostic de la pénibilité dans un restaurant et dans un hôtel,
- mise en place d'un accord sur la pénibilité dans une station d'épuration...

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TS739page13>

GÉNÉRALITÉS : pénibilité au travail



Pénibilité au travail : Dossier web INRS

L'INRS propose un dossier complet sur la pénibilité au travail abordant les thèmes de : la prévention, la traçabilité des expositions aux facteurs de pénibilité, des compensations liées à la pénibilité, avec en sus des outils, des liens...

Ce dossier est téléchargeable sur :

<http://www.inrs.fr/demarche/penibilite/ce-qu-il-faut-retenir.html>



Guide d'aide à l'évaluation de la pénibilité en logistique | Ministère du travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle

L'objectif de ce guide est d'apporter des éclairages aux entreprises de logistique souhaitant mener une démarche d'évaluation de la pénibilité.

<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/outils-et-guides/article/logistique>



Évaluer pour prévenir, comprendre pour agir : s'engager dans une démarche de prévention | Ameli.fr

Un dossier général et complet sur la prévention des risques professionnels.

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/missions/la-prevention.html>

CONTRAINTES PHYSIQUES MARQUÉES

- Manutentions manuelles de charges lourdes
- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations



Manutention manuelle : aide-mémoire juridique | INRS - TJ18

Cet aide-mémoire juridique présente les dispositions réglementaires relatives à la manutention manuelle de charges.

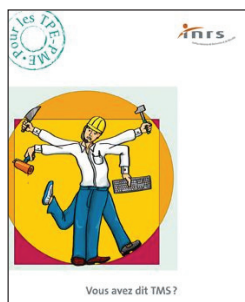
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TJ%2018>



Passer commande d'une prestation ergonomique dans le cadre d'une action de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) | INRS - ED 860

Ce guide a pour objectif d'aider le chef d'entreprise lors de l'élaboration d'un cahier des charges pour passer commande d'une prestation ergonomique sur les troubles musculosquelettiques (TMS).

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20860>



Vous avez dit TMS ? | INRS - ED 6094

Ce document propose aux responsables des TPE-PME des pistes simples pour agir et prévenir les risques de TMS.

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206094>



Outil : TMS PROS | Assurance maladie

TMS Pros est une démarche simple et pratique qui, en 4 étapes, permet de prévenir durablement leur apparition dans votre entreprise.

<https://tmspros.fr/TMSPROS/>

CONTRAINTES PHYSIQUES MARQUÉES

- Manutentions manuelles de charges lourdes
- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations



Recueil “Maîtrise des risques liés aux manutentions manuelles et aux TMS” | Direction des Risques Professionnels

Exemple de mesures de prévention et de bonnes pratiques dans des entreprises martiniquaises.

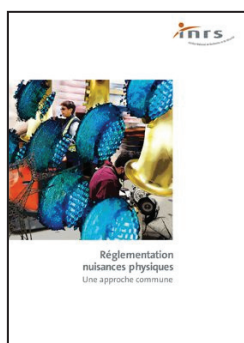
www.drp.cgss-martinique.fr



Risques liés à l'activité physique : Dossier web INRS

L'objectif de la prévention est de réduire les contraintes liées à l'activité physique. Il s'agit notamment d'éliminer toutes les contraintes excessives découlant de charges physiques globales intenses et brèves ou de charges physiques locales faibles prolongées ou répétitives.

<http://www.inrs.fr/risques/activite-physique/prevention.html>



Réglementation nuisances physiques | INRS - ED 6128

Fournit une vue d'ensemble des principales exigences réglementaires liées à ces quatre nuisances : bruit, vibrations, champs électromagnétiques, rayonnements optiques artificiels

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206128>



Troubles musculo-squelettiques (TMS) : Dossier web INRS

La démarche de prévention des TMS repose principalement sur une phase d'intervention qui comporte 4 étapes : mobiliser, investiguer, maîtriser et évaluer.

<http://www.inrs.fr/risques/tms-troubles-musculosquelettiques/prevention.html>

CONTRAINTES PHYSIQUES MARQUÉES

→ Vibrations mécaniques



Vibrations : Dossier web INRS

L'INRS présente un dossier complet sur la prévention des risques dus aux vibrations.

- Vibrations transmises à l'ensemble du corps
- Vibrations transmises au haut du corps

<http://www.inrs.fr/risques/vibrations/ce-qu-il-faut-retenir.html>



Vibrations et mal de dos : Guide des bonnes pratiques en application du décret "Vibrations" | INRS - ED 6018

Guide de bonnes pratiques pour réduire le risque de lombalgie chez les conducteurs d'engins mobiles : évaluation de l'exposition aux vibrations, mesures de prévention techniques et organisationnelles.

<http://www.inrs.fr/header/recherche.html?queryStr=ED+6018+&rechercher=OK>



Outil OSEV : : Outil Simplifié d'Évaluation de l'exposition aux Vibrations | INRS

Cette calculatrice au format Excel permet d'évaluer le risque vibratoire auquel est soumis un conducteur d'engins. Sans avoir besoin de réaliser des mesures complexes ou de posséder des connaissances détaillées sur l'évaluation des expositions, OSEV permet d'estimer rapidement l'exposition vibratoire journalière transmise par le siège pour chaque conducteur, et ceci même s'il conduit plusieurs véhicules dans une même journée.

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil39>

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE AGRESSIF

→ Agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées



Présentation des fiches d'aide à la substitution des cancérigènes (FAS) | INRS

Une fiche d'aide à la substitution est établie pour un produit cancérigène dans un domaine d'activité donné pour éclairer les entreprises concernées sur les différentes substitutions possibles.

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS%200>



Nouvelles fiches pour substituer les cancérigènes Enrichissement de la collection des fiches FAR FAS | INRS

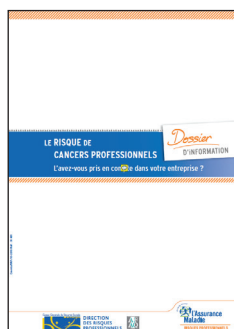
<http://www.inrs.fr/actualites/nouvelles-far-fas.html>



Produits chimiques. Apprenez à décrypter les nouveaux pictogrammes de danger | INRS - ED 4406

Ce dépliant présente les nouveaux pictogrammes mis en place par la réglementation CLP. Il présente chaque pictogramme et sa signification de manière synthétique. A l'aide de ce document, les pictogrammes pourront être facilement et rapidement mémorisés par tous.

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204406>



Le risque de cancers professionnels, l'avez-vous pris en compte dans votre entreprise ? | DRP

La Direction des Risques Professionnels de Martinique propose un dossier d'information accessible sur les cancers professionnels.

<http://www.drp.cgss-martinique.fr>

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE AGRESSIF

→ Agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées



Outil SEIRICH : Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel | INRS

Application informatique comporte de nombreuses fonctionnalités qui permet de gérer et tracer les produits chimiques dans l'entreprise. SEIRICH vous fournira également des informations et conseils utiles pour la prévention dans votre entreprise.

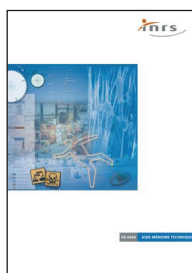
<http://www.seirich.fr/seirich-web/index.xhtml>



La substitution des agents chimiques dangereux | INRS - ED 6004

Ce dépliant présente les obligations des entreprises ainsi que la démarche à mettre en place pour réussir la substitution des agents chimiques dangereux.

<http://www.inrs.fr/header/recherche.html?queryStr=ED+6004+&rechercher=OK>



Les fumées de soudage et des techniques connexes : Aide-mémoire technique | INRS - ED 6132

Document de synthèse sur les fumées de soudage : gaz et particules émis durant les opérations de soudage, brasage, coupage et projection thermique.

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206132>



Prévention des cancers professionnels : Exemples de réalisations dans des entreprises martiniquaises | DRP

Cette brochure est un recueil des bonnes pratiques des entreprises locales en matière de prévention des cancers professionnels.

www.drp.cgsss-martinique.fr

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE AGRESSIF

→ Activités exercées en milieu hyperbare

PréventionBTP

Avec l'OPPBTB, simplifiez-vous la prévention des risques.

Les activités exercées en milieu hyperbare | OPPBTP

L'OPPBTB consacre un dossier à la prévention des risques liés aux activités exercées en milieu hyperbare.

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Les-activites-exercees-en-milieu-hyperbare/Des-actions-pour-prevenir>



Environnements spécifiques de travail | Dossier web INRS

De nombreux métiers obligent les salariés à évoluer dans des environnements marqués par des conditions d'ambiance particulières (températures élevées ou au contraire très froides, pression hyperbare, altitude, espaces confinés...).

<http://www.inrs.fr/risques/environnements-specifiques-de-travail/ce-qu-il-faut-retenir.html>

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE AGRESSIF

→ Températures extrêmes



Travail à la chaleur | Dossier web INRS

De nombreux métiers obligent les salariés à évoluer dans des environnements marqués par des températures élevées. Quels en sont les risques et quelle démarche de prévention entreprendre ?

<http://www.inrs.fr/risques/chaleur/exposition-risques.html>



Travail au froid | Dossier web INRS

Le travail en ambiances froide (chambres froides ou climatisées) ou encore dans certaines conditions particulières (travail en altitude, travail sous l'eau) peut exposer les salariés à des températures très basses. Comment prévenir ces risques ?

<http://www.inrs.fr/risques/froid/ce-qu-il-faut-retenir.html>



Conception des lieux et des situations de travail : Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques | INRS - ED 950

Cette brochure a pour objectif de mettre à la disposition des maîtres d'ouvrage et des personnes en contact avec les concepteurs les méthodes et les connaissances utiles au déroulement d'un projet concernant les locaux et les situations de travail en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20950>

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE AGRESSIF

→ Bruit (Code du travail article R. 4431-1)



Bruit : réglementation | Dossier web INRS

Le cadre réglementaire de la prévention des risques liés à l'exposition au bruit est identique à celui de tout autre risque. La prévention des risques professionnels s'appuie sur une démarche dont les principes généraux sont édictés par le Code du travail (article L. 4121-2).

<http://www.inrs.fr/risques/bruit/reglementation.html>



Outil Bruit : estimation de l'exposition quotidienne | INRS

Cette calculatrice au format Excel permet d'estimer le niveau global d'exposition sur une journée de travail à partir de chaque phase d'exposition. Elle permet également d'identifier rapidement les phases ou les tâches qui apportent une contribution majeure dans le bilan quotidien.

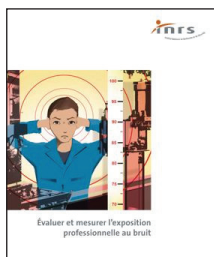
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil23>



Protection individuelle contre le bruit : des supports pour agir en prévention | Dossier web INRS

Lorsqu'il est impossible de réduire le bruit par des protections collectives, des protections individuelles doivent être portées. L'INRS propose un ensemble de supports de sensibilisation sur le sujet.

<http://www.inrs.fr/actualites/protection-individuelle-contre-le-bruit.html>



Évaluer et mesurer l'exposition professionnelle au bruit | INRS - ED 6035

Ce guide est un document de référence pour évaluer et mesurer le risque lié à l'exposition au bruit au travail.

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206035>

RYTHME DE TRAVAIL

→ Travail de nuit (Code du travail L. 3122-29 à L. 3122-31)



Évaluation des risques sanitaires liés au travail de nuit | Avis de l'Anses, Rapport d'expertise collective

Cette expertise met en évidence des risques avérés de troubles du sommeil, de troubles métaboliques, et des risques probables cancérogènes, de troubles cardiovasculaires et de troubles psychiques chez les travailleurs concernés.

<https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99anes-confirme-les-risques-pour-la-sant%C3%A9-li%C3%A9s-au-travail-de-nuit>



Travail de nuit et travail posté | Dossier web INRS

Le travail de nuit et le travail posté sont des horaires dits « atypiques » et qui peuvent, de par leurs spécificités, engendrer des risques pour la santé.

<http://www.inrs.fr/risques/travail-de-nuit-et-travail-poste/ce-qu-il-faut-retenir.html>



Horaires atypiques de travail : Le point des connaissances sur ... | INRS - ED 5023

Synthèse sur les risques professionnels liés aux horaires atypiques de travail (travail de nuit, travail posté, travail de fin de semaine) et des mesures de prévention à mettre en place.

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%205023>



Organisation du travail en horaires décalés et/ou de nuit : Outil d'analyse des plannings horaires | INRS - TF 219

Ils ont proposé une démarche construite en plusieurs étapes et élaboré un outil simple, permettant de déterminer un score de conformité aux recommandations médicales.

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TF%20219>

RYTHME DE TRAVAIL

→ Travail de nuit (Code du travail L. 3122-29 à L. 3122-31)



Organisation du travail | Dossier web INRS

Qu'il s'agisse des horaires et du rythme de travail, des modes de production, de la circulation des marchandises et des personnes, ou encore de la gestion des interventions d'entreprises extérieures ou des opérations de maintenance, l'organisation du travail joue un rôle majeur en matière de prévention des risques professionnels.

<http://www.inrs.fr/risques/organisation/ce-qu-il-faut-retenir.html>



Équipes successives alternantes | Dossier web Ministère du travail

Le Ministère du travail propose une page d'information et des ressources sur le thème des équipes successives alternantes.

<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques/autres-dangers-et-risques/article/equipes-successives-alternantes>

RYTHME DE TRAVAIL

→ Travail répétitif



Addictions : exposition au risque | Dossier web INRS

Les pratiques addictives n'épargnent pas le monde professionnel. Certaines conditions de travail peuvent favoriser les consommations de substances psychoactives.

<http://www.inrs.fr/risques/addictions/exposition-risque.html>



OREGE : un outil simple d'évaluation des facteurs de risque biomécaniques de TMS du membre supérieur. | INRS

Un outil simple dénommé OREGÉ a donc été conçu qui se fonde sur le constat suivant :

- les outils simples ne peuvent encore se substituer aux outils de référence car leur niveau de précision reste faible. Ils ne peuvent donc être considérés comme des outils de substitution ;
- un outil simple doit s'intégrer dans la démarche ergonomique ;
- les échelles d'auto-évaluation qui prennent en compte le point de vue de l'opérateur sont proposées et validées par de nombreux auteurs ;
- l'adaptation de l'outil simple au contexte de l'utilisateur est un critère essentiel de réussite.

<http://www.inrs.fr/inrs/recherche/etudes-publications-communications/doc/publication.html?refINRS=C.5%2F1.026%2F3742%2FNS%20196>